Dixième année — N° 385 On s'abonne au Bureau du Journal 17 RUE DE LA NONCIATION, à PARIS, et dans tous les Bureaux de Poste SAMEDI 13 MAI 1916

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . - 8 fr.
LE NUMÉRO :
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal et par la poste

TÉLÉPHONE : PASSY 46-1

ANNONCES
aux Bureaux du Journal

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin
PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice-Fondatrice:
Jane MISME

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER. . . . - 8 fr.
Les Abonnements ne peuvent être souscrits pour moins d'un an ils partent du 1er de chaque mois
LE NUMÉRO :
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER. . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement et par poste

Ayez des Enfants, c'est un Devoir; mais, surtout, c'est un immense Bonheur

LA BONNE A TOUT FAIRE

Rien n'est plus difficile à détruire qu'un préjugé. Le préjugé le plus sot, qui ne répond à rien, ne repose sur rien, flotte dans l'air comme la gélatineuse méduse flotte sur l'eau, ce préjugé-là possède en réalité des racines plus solides que celle d'un chêne archicentenaire.

Cette vérité m'a frappée, une fois de plus, en lisant dans le « Journal » les réflexions d'un homme sincère et intelligent, d'un féministe convaincu, M. Brieux, à propos du travail de la femme hors de chez elle. Il cite la lettre d'une correspondante qui lui fait un navrant tableau de sa vie extérieure et conjugale :

« Levée à 5 heures et demie, je fais le ménage et entre au magasin à 8 heures. A midi je déjeune au restaurant avec mon mari (employé comme elle). A 7 heures je quitte mon travail et me hâte de rentrer ; je fais les commissions, le dîner. A 9 heures, nous nous mettons à table, et j'ai hâte d'achever ma tâche journalière qui comporte la vaisselle, le raccommodage, le lavage, le repassage; cela me conduit à minuit quelquefois plus. Lorsque je me couche, mon mari dort depuis longtemps. Le dimanche, jour de repos pour quelques-uns, je fais le ménage en détail, puis, mes robes, mes chapeaux, par économie. De promenades, il n'en faut pas parler.

Et M. Brieux — féministe sincère, je le répète — admet que pour la femme pauvre cette vie de bête de somme est une obligation aussi naturelle que celle de porter une jupe ; il n'objecte rien à cet état de choses. Or moi, j'ai envie de répondre à Mme L.: « Pardon; monsieur votre mari est donc un infirme ou un faible d'esprit, puisque vous seule êtes capable de vaquer aux commissions et de laver la vaisselle ? Qu'est-ce qu'il fait pendant ce temps-là ? J'entends; il se repose en lisant le journal. Eh bien, et vous ? est-ce que vous n'avez pas travaillé comme lui ? Ah ! si vous me répondez que vous êtes la plus robuste des deux; que lui, plus fragile de santé, ne supporterait pas une telle vie... alors, je n'ai rien à répliquer. Car c'est le seul argument valable. »

Je crois qu'il apparaît là dans toute sa beauté, l'effarant préjugé auquel des milliers de femmes se sacrifient sans savoir pourquoi ! On leur a dit depuis la petite enfance que l'homme était fait pour le travail extérieur; la femme pour le raccommodage des chaussettes.

Arrivées à l'âge adulte, la vie impitoyable leur apprend que la femme aussi est obligée de travailler pour vivre. Alors, elles travaillent comme leurs maris ; seulement, elles gardent pour elles seules le raccommodage des chaussettes tandis que l'époux doit, à poings fermés. C'est dans l'ordre. Un homme ne peut pas raccommoder n'est-ce pas ; ça ne se fait pas. C'est ainsi que j'ai vu dans les hôpitaux d'A..., des blessés s'offrir à raccommoder le linge qui s'entassait, et les infirmières les envoyer en se moquant d'eux... M. Brieux l'admet sans hésiter; comme tous les paysans, comme tous les ouvriers (les plus ardents à prêcher l'égalité de bonheur entre les citoyens); comme ces centaines de mères bourgeoises que j'ai vues avec un sentiment de honte pour elles, dire à leurs filles, revenant du lycée, du Conservatoire, ou de l'hôpital, dont elles sont infirmières: « As-tu pensé à vérifier le linge de ton frère ? Lui as-tu acheté une douzaine de faux-cols ? » tandis que le jeune pacha en question fume une cigarette en lisant la « Vie Parisienne ». Remarquez que, plus tard, cet éphèbe se fera punir au régiment parce qu'il ne saura ni faire son lit ni cirer ses bottes; qu'étant seul en voyage, il se trouvera totalement désemparé devant un accroc survenu à sa redingote; qu'enfin, devenu l'époux de la dame citée par M. Brieux, lorsque sa malheureuse femme tombera malade, épuisée par son double labeur, il ne pourra rien faire dans le ménage en désarroi.

Pour être juste, je dois signaler que chez les personnes d'une certaine culture, le préjugé de la femme servante-née est un peu moins tenace que dans cette période difficile où l'on dut se priver des bras du peuple. Je me rappelle un jeune ménage d'artistes, traversant une période de services d'une bonne. Le mari s'était immédiatement pris pour sa part la tâche peu agréable de laver la vaisselle après le dîner; seulement, il laissait la porte de la cuisine ouverte et sa femme, très bonne musicienne, lui jouait du Borodine pendant ce temps-là...

Mais, en général, quelle éducation à refaire, dans les classes de la société où il faut s'occuper des détails matériels de la vie ! Connaîtrons-nous jamais l'époque où l'on verra sans ricaner un homme repriser ses chaussettes, assis à côté de sa femme qui reprise ses bas ? Oui sûrement, si la femme considère elle-même la chose comme naturelle; et n'est pas la première à dire à l'homme qui flâne, désœuvré : « Tiens, tu m'agaces; va donc faire un tour dehors au lieu de m'empêcher de travailler. »

S. DE CALLIAS.

Les Etudiantes croissent en nombre

Il faut qu'elles puissent croître en qualité

Dans un article, paru dans le numéro du 1er mai, de la *Revue de Paris*, *Nos Universités*, M. Liard constate « qu'le large vide ouvert par la mort dans nos universités est en train d'être comblé par les femmes. Cette année, rien qu'à Paris, nous comptons 50 Françaises à la Faculté de droit, 186 à la Faculté de médecine, 179 à la Faculté des Sciences, 196 à la Faculté des Lettres. Dans ces deux derniers groupes, la plupart se préparent à la licence, le grade qui ouvre aux hommes l'Enseignement secondaire. Elles se disent que le nombre des jeunes gens manquants sera tel qu'il faudra bien recourir aux femmes. Peut-être ont-elles raison. Nous faisons bon accueil à leur courage, à leurs résolutions, *mais sans nous faire illusion sur la force que nos Facultés, surtout la Faculté des lettres, pourront tirer de l'accroissement de ses contingents féminins.* »

Cette infériorité des jeunes bachelières ès-lettres que redoute M. Liard et qu'il accepte avec une dédaigneuse résignation, démontre avec la dernière évidence que le programme de l'enseignement secondaire des jeunes filles doit être transformé.

Il y a quelques années, en un temps qui paraît lointain tant les jours actuels sont pleins, le baccalauréat était pour la plupart des jeunes filles une élégance mondaine et rien de plus. Pour satisfaire à cette mode, quelques directrices de lycées avaient organisé deux années de latin en quatrième et en cinquième. Il y avait de deux à trois heures de cours qui s'ajoutaient aux heures des cours ordinaires. Les garçons commencent le latin dès l'enfance. Ils ont 7 h. en sixième et en cinquième, 6 h. en quatrième et en troisième, 4 h. en seconde, 3 heures en première sans compter les leçons, préparations et devoirs. Il est impossible qu'il y ait égalité de savoir, étant donnée une préparation si différente. C'est grâce à leurs merveilleuses facultés d'intuition et à leur connaissance des langues étrangères que les jeunes filles arrivaient à décrocher assez facilement le baccalauréat latin-langues. Quand elles avaient conquis ce parchemin, elles fermaient pour toujours le *Narrationes* et le *De viris*.

Une époque nouvelle commence: La demi-culture qui donnait aux jeunes Françaises, un élégant vernis ne suffit plus : il faut que chacune d'elles acquière des connaissances approfondies qui puissent la rendre utile à son pays. Elle va prendre la place de ceux qui sont tombés en défendant le sol: Elle doit à leur mémoire d'être digne d'eux, de s'élever jusqu'ou ils s'étaient élevés, afin de maintenir comme ils l'auraient fait le niveau intellectuel de la France. Elle sait que c'est là son devoir, et si elle est inférieure à sa tâche, ce n'est ni l'intelligence, ni la bonne volonté, ni le courage qui lui manqueront, c'est qu'on s'obstinera à lui donner une culture inférieure, quitte à lui reprocher ensuite l'infériorité qui en résultera comme une tare naturelle.

Le vœu pour l'unification de l'enseignement secondaire proposé par Mlle Clément au congrès de l'U. F. S. F. répond à une nécessité immédiate et le principe énoncé par elle : « A esprit égal, culture égale, doit inspirer le réformateur des programmes de l'enseignement des jeunes filles.

L. POIRIER.

POUR REPEUPLER LA FRANCE

La nature veut que la Paternité et la Maternité soient le plus grand bonheur humain ; la cruauté sociale en fait une épouvante pour les pauvres; l'égoïsme et le libertinage les montrent aux riches comme une entrave,

CE QUE LES SUFFRAGETTES PENSENT DE LA REPOPULATION

Rapport présenté par Mlle Marguerite Clément à l'Assemblée générale de l'Union Française pour le suffrage des Femmes.

La question de la repopulation — une des plus graves, sinon la plus grave de l'heure présente — a été sentie comme telle par les groupes de province qui nous ont envoyé des rapports remplis d'idées justes et parfois nouvelles. Signalons en particulier celui du groupe de Lyon, ceux de Nice, des Charentes, des Basses-Pyrénées, la communication de Mme Remember, celle de Mme Léon Philippe et les aperçus très intéressants fournis par Mlle Limborg, sur l'aide que pourrait apporter à la repopulation de la France l'enseignement agricole et ménager. Nous allons essayer de résumer toutes ces idées, en les classant et en les complétant, s'il y a lieu, par quelques autres suggestions.

Ce grave, on pourrait presque dire, ce tragique problème, en comporte deux : celui des naissances nombreuses et celui de la diminution de la mortalité. Il y a là deux aspects différents mais inséparables du même objet ; ce serait une grosse erreur de croire qu'on puisse impunément sacrifier l'un à l'autre. Réduire à l'infini la mortalité infantile ne suffit pas à repeupler un pays : tout au plus arriverait-on à une population stationnaire dont la physionomie changerait d'ailleurs rapidement. Il y aurait trop de vieux — pas en soi — mais par rapport aux jeunes. La nation si elle y gagnait en gravité, y perdrait de sa force, de sa souplesse et de son esprit d'initiative.

D'autre part, les famille nombreuses ne suffisent pas à assurer une grosse population, à preuve la France d'autrefois, beaucoup moins remplie que celle d'aujourd'hui, en dépit de sa forte natalité. A quoi bon donner la vie, si c'est pour la condamner, dès l'origine, aux tares, aux souffrances et à une mort prématurée ; si c'est, suivant l'amère expression américaine, pour « bossuer les cimetières de trop petites tombes » ? Ajoutons que les efforts faits pour enrayer la mortalité dans une certaine mesure, favorisent les naissances, puisqu'ils tendent à diminuer le souci et la fatigue par suite les appréhensions, que représentent pour la mère les multiples maladies de l'enfant.

Quelque inséparables que soient en fait ces deux questions, elles ne relèvent cependant pas des mêmes mesures et il est plu facile de sérier les remarques que chacune appelle.

L'augmentation des naissances pourrait dépendre de mesures légales, de réformes sociales, d'une éducation morale. Examinon rapidement ces diverses solutions.

Les mesures légale — traduisez l'impôt sur les célibataires avec, comme contrepartie, l'aide considérable apportée par l'Etat aux familles nombreuses — ne rencontrent pas chez tous la même faveur. Le groupe de Lyon, par exemple, les préconise ; celui des Charentes ne croit guère à leur efficacité.

Il semble bien que de pareilles mesures ont l'avantage d'agir vite et de pouvoir conjurer une crise imminente. En revanche, elles ne sont pas faciles à obtenir et, pour porter leurs fruits, elles doivent être radicales ; ce seraient les « lois de fer » dont on nous a déjà parlé. Un impôt énorme atteindrait les célibataires et, en diminuant progressivement, les familles d'un ou de deux enfants. A partir du troisième, et en augmentant, toute mère de famille qui en ferait la demande, aurait droit à un traitement annuel qui s'étendrait sur plusieurs années, suffisant pour couvrir les dépenses de nourriture, d'entretien et de maladie. Cette subvention ne serait pas considérée comme un secours, l'Etat rétribuant un travail qui, après tout, est pour lui le travail essentiel.

Les injustices supposées contre lesquelles on se récrie par avance ne sont qu'apparentes ; car enfin, si le fait de ne pas avoir d'enfants n'est pas toujours volontaire, il constitue néanmoins, en même temps qu'un avantage matériel, un préjudice social. L'impôt fait appel à l'un pour payer l'autre.

Répétons que de toutes les mesures proposées, celle-là paraît la seule d'une efficacité rapide. Les familles auront des enfants, les familles nombreuses n'ont pas de peu plus qu'il ne coûtent ou beaucoup plus que leur absence ne coûterait. Reste à trouver la Chambre et le Sénat, composés en majorité de pères de quatre enfants, ou assez héroïques pour sacrifier leur intérêt et leur clientèle à la survie de la France. On peut craindre que la loi soit moins rapide à passer qu'elle ne serait à agir.

Les réformes sociales, si elles ne constituent pas une aide aussi directe, feraient disparaître tout au moins les obstacles presque insurmontables où se heurtent et s'émiettent les meilleures volontés.

Parce que le propriétaire redoute les enfant, les familles nombreuses n'ont pas de gîte assuré ; qu'on multiplie les habitations construites pour elles, qu'on réquisitionne au besoin les logements vides, qu'on affiche à la porte des immeubles, pour les désigner à l'hostilité publique, ceux qui ne veulent pas d'enfants ; plus équitablement peut-être que des Compagnies les assurent contre les risques des réparations, que l'Etat défalque de leurs impôts les primes ainsi versées.

On a mentionné les avantages de tout genre : bourses, emplois, avancement au choix, qui pourraient être réservés au familles nombreuses ' sans doute, ces mesures ont du bon, mais elle supposent une administration où les dites familles seraient déjà en majorité, pour en surveiller l'application quotidienne. De plus, elles ne tiennent pas assez compte de la complexité des choses : un enfant remarquablement doué, ne doit pas être écarté de l'enseignement secondaire ou supérieur parce qu'il est fils unique. Mieux vaut servir directement qu'indirectement les intéressés et continuer d'assurer la qualité de l'élite en même temps que la quantité du peuple.

Or rien ne servira mieux et plus directement les familles nombreuses que les facilités données à la mère, dans tous les milieux sociaux, pour concilier, avec les exigences maternelles, la possibilité du travail. Les crèches de tout genre, les unes gratuites, les autres peu payantes, d'autres plus payantes, suivant les divers revenus, multipliées à l'infini, établies dans les meilleures conditions d'hygiène, permettant à heures fixes l'allaitement maternel, dirigées par des spécialistes de la première enfance, surveillées par des médecins, etc. De semblables institutions, si elles étaient en nombre suffisant, c'est-à-dire innombrables, feraient plus pour la repopulation que n'importe quel impôt. Ce qui est épuisant pour une femme de santé moyenne, ce n'est pas tant d'avoir les enfants que de les élever, au milieu des villes, avec le surcroît de fatigue et les risques de maladie que toute agglomération impose ; de les élever en travaillant, c'est-à-dire de cumuler deux fonctions également pénibles. La pouponnière, devançant l'asile et l'école, est sans doute la solution que réserve l'avenir au problème des familles nombreuses. La mère jouira moins longtemps de ses enfants, mais bien mieux dès qu'elle ne sera plus hors d'état d'en jouir.

Ajoutons les jardins d'enfants et surtout les colonies scolaires, infiniment généralisées ; car les vacances, si elles sont indispensables au personnel enseignant, représentent pour la mère de famille pauvre une difficulté doublée d'une inquiétude de tous les instants.

Nous n'avons rien dit encore de l'éducation morale de laquelle nous pouvons cependant attendre des résultats lents mais sûrs et qui ne nous réserveront pas, comme d'autres mesures le pourraient faire, des surprises désagréables. On tourne les lois ; on les fait servir des fins mauvaises et inattendues : l'intention droite est la plus précieuse alliée.

Nos groupes sont d'accord pour proposer qu'un enseignement soit donné aux garçons et aux filles qui concerne les questions du mariage et des enfants. Nous aurons l'occasion d'y revenir à propos de la mortalité infantile. Disons dès à présent que cet enseignement devrait insister sur le devoir national. Aux petits, qui ont vu partir et souvent mourir leur père ou leur frère pour la France, on peut expliquer que de tels sacrifices sont vains si eux, l'avenir, n'en assurent pas bientôt les fruits. A quoi bon se défendre avec cet héroïsme pour consentir à une mort lente, cinquante ans plus tard, par simple extinction des Français ? Des enfants peuvent comprendre que les morts les maudiront, du fond de la terre qui les a engloutis, trop tôt, s'ils ne savent pas à leur tour, quand leur force sera venue, protéger la patrie contre un péril plus sournois, mais également mortel.

Les ligues morales de jeunes gens ou de jeunes filles pourraient précéder le mariage et désigner à l'avance les uns aux autres ceux qui ont un même idéal.

La prédication de la vie simple, les efforts simultanés de la religion et des morales, tout cela sera nécessaire pour réformer une mentalité profondément pervertie.

Ajoutons-y la police des rues, celle des mauvais livres, la campagne publique menée par les pères de famille contre les doctrines malthusiennes et les mauvaises mœurs ; les sévérités du juge et de l'opinion contre tous les crimes qui atteignent la vie, à quelque moment qu'ils l'atteignent. Tous les ans en France, 500.000 enfants commencent d'être et n'arrivent pas à naître.

Aussi la rigueur du monde devrait-elle avoir comme autre face, non pas l'indulgence, mais l'équité pour les femmes qui deviennent mères en dehors de la loi et sans les avantages que cette loi pourrait justement leur assurer. Toutes les maternités ont droit au repect : celles-là ont souvent droit en plus à notre compassion et à notre secours.

Nous traiterons plus rapidement la question de la mortalité infantile, solidaire de l'autre, comme nous l'avons vu et justifiable d'un effort analogue. La surveillance et le repos des femmes en couches sont ici d'une importance capitale ; elles ont fait l'objet de lois encore très mal appliquées, d'après nos correspondantes. Plusieurs proposent des comités locaux de dame visiteuses qui se mettraient en rapport avec les futures mères pour leur faire connaître, même avant d'en être priées, les avantages offerts par la loi. Un pareil comité pourrait exiger le repos officiellement prévu et imposer plusieurs visites de la sage-femme.

Il conviendrait de veiller aussi à ce que les patrons ne renvoient pas leurs employées quand elles se marient, comme une certaine banque lyonnaise, pour être sûrs de n'avoir pas à remplacer des femmes en couches. De pareils usages généralisés auraient vite fait de dépeupler le pays.

Les dispensaires et les mutualités maternelles ont prouvé, par ce qu'ils ont fait depuis la guerre, ce qu'ils pourraient faire après. Jamais la Mutualité infantile n'a été si réduite que pendant l'hiver 1914-1915 en dépit des terribles conditions morales, uniquement parce que la surveillance des enfants en bas-âge s'est trouvée sollicitée par les mères dans leur désarroi. Aussi ces œuvres de guerre doivent-elles survivre à la guerre, pareillement nombreuses et actives ; il conviendrait d'engager les femmes par tous les moyens possibles à y avoir recours.

La lutte contre l'alcoolisme, qui sert tous les intérêts nationaux sert celui-là au premier chef ; la plupart des tares infantiles sont attribuables à l'alcool, aux maladies vénériennes ou à des mauvaises habitations. Toute campagne sociale menée contre l'un de ces fléaux, aura pour récompense immédiate, en même temps qu'une augmentation du nombre, un progrès en qualité de la génération à venir.

Enfin, l'enseignement de la puériculture devra s'étendre à toutes les écoles primaires et secondaires et commencer dès le plus jeune âge. Je l'ai vu donner en Amérique sous la forme ingénieuse d'une classe de poupées. Chaque petite fille avait sa sienne qu'on traitait comme un poupon. Elle apprenait successivement à l'habiller, à la laver ; on lavait le nez et la bouche avec de l'ouate trempée dans l'eau bouillie ; on faisait bouillir le lait et le caoutchouc du biberon ; on simulait quelques-unes des maladies infantiles. Les petites filles de huit à douze ans qui recevaient cet enseignement, le rapportaient à la maison et le petit frère ou la petite sœur en bénéficiaient longtemps avant les enfants futurs.

On le varierait, bien entendu, pour l'approprier aux divers âges, voire même aux différents milieux.

Nos correspondantes proposent que la puériculture sous une forme un peu différente soit également enseignée aux garçons. Elle créerait chez eux de l'intérêt autour de leur futur devoir paternel, et les mettrait à même de le mieux remplir. Beaucoup de pères ainsi formés contrarieraient moins leur femme dans son effort vers un élevage plus rationnel ; d'autres pourraient imposer certaines précautions à l'ignorance, à la négligence ou à la fatigue de la leur.

On perçoit d'ailleurs que tout enseignement hygiénique ou moral oriente ceux qui le reçoivent vers une vie de famille plus saine et plus normale. En ce sens l'enseignement agricole et ménager, que nous fait connaître Mlle Limborg, en ramenant les jeunes vers les travaux des champs, en assimilant la terre à une usine plus agréable et la famille nombreuse à un personnel plus dévoué, travaille à la fois à l'amélioration de la santé publique et à l'accroissement de la natalité.

On voit qu'innombrables seraient les réflexions qu'un problème aussi grave appelle. Il nous est permis, à nous féministes, de nous réjouir en terminant, qu'un pareil objet se doit, dès à présentjlaoi nsdrétu reil objet se soit, des premiers, présenté à notre attention. Nos adversaires feignent de croire que la femme, dès qu'elle est consciente de ses droits individuels, se détourne des devoirs de son sexe. On redoute le vote pour la maternité, comme le métier pour le foyer. Or, n'est-il pas curieux de constater que c'est justement la maternité qui préoccupe d'abord les femmes émancipées ou en chemin vers leur émancipation. L'exemple des lois votées par tous pays où les femmes ont le vote le démontre surabondamment. Les féministes sont d'accord pour vouloir avec des enfants, avec beaucoup d'enfants, les moyens de les élever et la presque certitude qu'elles ne les verront pas mourir. Loin de juger inconciliables leurs droits politiques et leurs devoirs naturels, elles savent que ceux-ci seraient servis par ceux-là; elles expliquent, elles prouvent à l'avance de quelle manière et à l'aide de quelles lois. Elles apparaissent prêtes pour les réformes complètes, même pour un état social nouveau, sûres qu'elles sont d'y garder le même cœur, désireuses seulement d'y accorder mieux leur bonne volonté et leur force, leur tendresse avec leurs besoins.

A ces fins, l'Union pour le Suffrage des femmes émet les vœux suivants:

1) Soutenir de toute sa force morale, en attendant qu'elle puisse le faire de toute sa force politique, toutes les lois tendant à faciliter, à multiplier les naissances, à protéger les mères et leurs enfants.

2) Mener campagne, d'accord avec tous les groupements dont le but est plus spécial, pour combattre l'acoolisme, la prostitution et assurer un logement sain à toutes les familles nombreuses.

3) Donner aux garçons comme aux filles un enseignement tendant à unifier la morale pour les deux sexes, et à développer, chez les uns comme chez les autres, le désir naturel des enfants, et le souci de la survivance de la patrie.

4) Répandre dans la masse, en passant par l'école primaire ou secondaire, les principes de puériculture, dont la connaissance peut seule assurer la qualité de la race.

MARGUERITE CLEMENT.

La Lutte Pour la Vie

Nous avons annoncé la semaine dernière la campagne entreprise par *nière la campagne entreprise par « Pour la Vie ». Voici le compte-rendu d'une réunion ayant pour but de réaliser la concentration de tous les groupements que la question intéresse.*

Nous connaissons bien le vaillant journal « Pour la Vie » qui mène le bon combat contre la dépopulation. Sous ses auspices vient de se créer une ligue intitulée également « Pour la Vie », ligue pour le relèvement de la natalité française.

Le président du Comité directeur et en même temps directeur du journal, est Paul Bureau. Parmi les membres du Comité, nous relevons les noms de Mmes J. Siegfried, de WittSchlumberger, générale Michel, C.-L. Brunschvicg; MM. Boutroux, Bertillon, P. Doumer, Keufer, A. Landry, E. Lavisse; Docteur Charles Richet.

La Ligue tenait le 5 mai, au Musée social, une réunion pour examiner diverses questions préliminaires. M. Paul Bureau ayant constaté l'accord de tous sur la gravité du fléau, pose à l'assemblée cette question, subdivisée elle-même en deux autres questions :

Comment nous y prendre pour réformer les mœurs, réveiller les consciences, modifier les institutions économiques et politiques dans un sens favorable aux familles nombreuses ?

1° Sur quel point du programme faut-il tout d'abord insister ?

2° Quels sont les milieux sociaux sur lesquels il faut particulièrement agir ?

La discussion s'ouvre ; des divers échanges de vues nous résumerons les idées principale qui s'en dégagent. Lorsqu'on entreprend de parler de la dépopulatio on se heurte à une indifférence profonde et, conséutivement, à ue ignorance totale de la question. Il faut donc pour secouer l'opinion, ne

pas agir seulement par le journal mais encore par des conférences, nombreuses, dans toute la France.

Il faut provoquer encore l'intérêt de tout individu à se marier et à avoir des enfants.

Au point de vue de la morale, on doit prêcher directement son devoir à l'homme; au point de vue national, il faut obtenir l'atténuation des charges qui pèsent sur les familles nombreuses.

Suivant la majorité de l'assistance, c'est la bourgeoisie qui est la plus gravement atteinte par ce mal, et parmi la bourgeoisie, les femmes. Mais ne nous hâtons pas de condamner les femmes sans enfants; la jeune fille qui se marie, aura des enfants, si son mari qu'elle aime, le désire, et c'est encore plus la mentalité masculine que la mentalité féminine qu'il faut améliorer.

La responsabilité de l'état de choses actuel, de la diminution effrayante de notre natalité, incombe pour une très grande part à cinq catégories d'individus : les législateurs, les publicistes, les éducateurs, les médecins et les ministres des cultes. Il faut espérer qu'éclairés par la crise terrible que l'Europe traverse, ils aideront à lutter contre un mal dont ils sont responsables pour beaucoup.

N'oublions pas que notre dépopulation est une des causes de la guerre ; jamais les Allemands ne nous auraient attaqués si nous avions été 70 millions d'habitants comme eux.

Les moyens sont divers pour combattre le mal; n'en négligeons aucun: mesures d'hygiène, débarrassant la rue de tout ce qui la salit, articles de presse, facilités de mariage, avantages aux grandes familles, lutte contre l'inconduite des jeunes gens, etc.; tous les moyens sont efficaces pour vaincre le fléau qui menace, bien plus que les Allemands, de ruiner notre pays.

Thérèse Casevitz-Rouff.

UNE LOI POUR LA VIE

Le Parlement va être invité à faire un premier pas pour remédier à la dépopulation. Voici les principales dispositions de la proposition de loi qui va lui être soumise et dont MM. Paul Benaz et Paul Aubriot sont rapporteurs.

La mère de famille recevra de l'Etat des sommes qui variant de 500 à 2.000 francs, suivant le nombre de ses enfants, s'accroîtront de 1.000 francs pour chaque enfant qu'elle donnera à la Société.

Mais comme il importe de préserver la toute première enfance, d'engager les mères à prodiguer au nouveau-né les soins minutieux trop souvent négligés que réclame une aussi fragile existence, c'est seulement un an après la naissance de l'enfant que les sommes d'argent auxquelles la mère aura droit lui seront remises par l'Etat.

Quant aux impôts qui serviront à donner les ressources nécessaires au paiement des primes, ils seront prélevés sur les individus de l'un ou l'autre sexe qui n'ont pas eu au moins deux enfants ou n'ont assumé la charge d'en élever au moins deux. Cette contribution sera pendant dix ans, à partir de 30 ans pour les femmes et de 35 ans pour les hommes, égale au sixième du montant des impôts auxquels l'individu est assujetti. A partir de l'âge de 40 ans pour les femmes, et de 45 ans pour les hommes, cette taxe sera portée au tiers du montant de ces mêmes impôts. Après leur mort, l'Etat recueillera la moitié de leur héritage pour le verser dans la Caisse nationale de la natalité.

Mais ces dispositions de loi, ajoutent les rapporteurs, ne sont que le côté accessoire de ce vaste sujet. « L'important est d'établir en principe qu'il y a lieu de légiférer en pareille matière pour que notre race ne périsse pas. Le temps est passé de se contenter de mots.

GUERRE A L'ALCOOL

Union des Françaises contre l'Alcool

Un groupement, formé sous ce titre, prend aussitôt une intéressante initiative à laquelle nous invitons toutes nos lectrices à s'unir.

Une circulaire est adressée à toutes les femmes les invitant à faire parvenir à un parlementaire l'appel joint à la circulaire.

Voici le texte de la circulaire et de l'appel:

AUX FEMMES DE FRANCE

Françaises:

La Patrie nous demande les plus cruels sacrifices;

Pour la défendre, nous donnons ce que nous avons de plus cher.

Nos maris, nos fils, nos frères luttent et meurent pour elle.

Sans défaillance, nous acceptons ces épreuves, car nous avons la certitude qu'elles sauveront la France, que nos héros rendront la Patrie plus grande, plus belle, plus forte!

Mais l'Allemand n'est pas le seul ennemi.

A l'intérieur sévit un fléau puissant qui dégrade et qui tue: l'alcool,

Femmes Françaises, à l'œuvre : Bannissons-le du sol sacré.

Prêchons d'exemple,

Supprimons-le de nos foyers,

Combattons les préjugés,

Agissons auprès des pouvoirs publics.

Un devoir absolu s'impose à nous!

Douces sœurs par l'angoisse et la douleur,

Unissons-nous pour préparer cette autre victoire:

La France délivrée de l'alcool.

Union des Françaises contre l'alcool
(Affiliée à la Fédération de la Ligue Nationale contre l'Alcoolisme).

Veuillez adresser l'appel ci-joint à un Député, Sénateur, Préfet ou toute autre personnalité influente. Nous vous prions de le répandre dans la plus large mesure: on le trouve à notre Secrétariat, 28, rue des Saints-Pères, tous les jours de 9 heures à midi. Ecrire ou s'y adresser pour tous renseignements.

Pour nous compter et assurer la cohésion de nos efforts, envoyez votre nom et votre adresse à l'**Union des Françaises contre l'Alcool**, 28, rue des Saints-Pères (Ecole Nationale des Ponts-et-Chaussées, Paris).

APPEL PRESSANT DES MERES ET DES FEMMES FRANÇAISES AU PARLEMENT ET AU GOUVERNEMENT FRANÇAIS.

D'un cœur ferme, malgré les angoisses et les plus durs sacrifices, nous attendons avec certitude **la Victoire.**

Grâce à nos époux, à nos fils, à nos frères, la France sera délivrée du barbare envahisseur,

Grâce à vous, elle peut être délivrée du fléau intérieur: **l'alcool.**

Assez de demi-mesures, assez de compromis, l'Alcoolisme continue ses ravages. Vous devez en délivrer la **Patrie.**

Nous attendons de vous le geste libérateur:

L'Abolition du privilège des bouilleurs de cru,

La suppression de l'alcool de consommation,

Le développement de l'emploi de l'alcool industriel.

Les intérêts privés doivent céder devant l'intérêt du Pays.

Des millions d'existences sont en jeu!

La France a droit à la force physique et morale de tous ses enfants.

Vous êtes responsables de son avenir.

L'heure est unique.

Demain, nos armées reviendront glorieuses.

Demain, la famille sera reconstituée, nous donnerons des enfants à la France si cruellement éprouvée; qu'ils ne soient pas les victimes de l'alcool!

Protégez-les!

Sauvez la race française!

Délivrez la France de l'alcool!

Union des Françaises contre l'Alcool,
28, rue des Saint-Pères (Ecole Nationale des Ponts-et-Chaussées). — Paris.

Ont adhéré à cet appel:

Mme Avril, de Ste-Croix, Présidente de l'Œuvre Libératrice.

Mme Alphen Salvador, Présidente de l'Association pour le Développement de l'Assistance aux Malades.

Mme Emile Boutroux.

Mlle Chaptal.

Mme H.-M. Fay, de la Société antialcoolique la **Croix Blanche.**

Mlle Gourlet, Secrétaire du Syndicat des Sténo-Dactylographes (Bourse du Travail).

Mme Jusselin, Conseiller Prud'homme du Département de la Seine.

Mme Kergomard, Inspectrice Générale au Ministère de l'Instruction Publique.

Mme la Générale Lavisse, de la Ligue Française.

Mme la Générale Malleterre.

Mme E. Matter, pour les Sociétés Françaises de Tempérance, la Croix Bleue, le Ruban Blanc, l'Espoir.

Mme Mirman, de la Société « Pour nos Sœurs, » Association de Bienfaisance à Nancy.

Mme Mauger, Secrétaire de la Fédération des Amicales d'Institutrices.

Mme Pérouse, Présidente de l'Union des Femmes de France (Croix-Rouge Française).

Mme Rollet, de l'Association Protectrice de l'Enfance, le Tutélaire.

Mme de Witt-Schlumberger, Président de l'Union Française pour le Suffrage des Femmes, etc., etc...

⁂

Une Affiche de « l'Alarme »

L'affiche dont nous avons parlé déjà vient d'être éditée par « l'Alarme ». Elle est aussi artistique par le dessin d'Abel Faivre qui l'accompagne que par le choix et les dispositions des caractères. Le dessin montre un Allemand en embuscade auprès d'une bouteille d'alcool et porte pour légende: C'est l'alcool qui nous les livrera.

Quant au texte nos lecteurs jugeront eux-mêmes de son éloquente concision, car nous le reproduirons dans le prochain numéro.

Le Président de l' « Alarme », M. Jean Finot, a obtenu à propos de cette affiche un concours qui tranche sur l'attitude de terreur de certains ministres envers les marchands de poison; M. Clémentel, ministre des Postes et Télégraphes a donné à l' « Alarme », l'autorisation de faire placarder son affiche dans tous les bureaux de poste de France. Des milliers d'exemplaires sont partis déjà pour aller jeter ainsi le cri d'alarme au public qui passe sans arrêt dans ces bureaux, c'est-à-dire à tout le public français.

L'affiche de dimensions modestes sera offerte gratuitement aux corporations ouvrières qui voudraient la placarder dans leurs locaux, aux instituteurs et institutrices pour leur école.

On peut se la procurer aux bureaux de l' « Alarme », 45, rue Jacob, au prix de 0.30 c.

Conférence d'Intérêt Féminin

LA FEMME FRANÇAISE

Mlle Lucie Bérillon, professeur au Lycée Molière, a fait vendredi, 5 mai, au Cercle des Fonctionnaires, une charmante causerie sur la « Femme française et la Guerre ». Les Femmes se sont adaptées rapidement aux nouvelles conditions, qui exigeaient d'elles beaucoup d'intelligence et de courage, et entraînaient pour la plupart d'entre elles un changement complet d'habitudes. Des mondaines sont devenues infirmières, des ouvrières en couture se sont mises au dur travail des munitions. On a vu des institutrices, dont le mari commerçant était mobilisé, prendre bravement la direction de l'épicerie ou de la boucherie, et faire marcher le commerce à merveille. Et toutes ont le sentiment de leur responsabilité vis-à-vis de la Patrie.

La conférencière rencontra dans le Métro une jeune fille qui emmaillotait adroitement ses doigts ensanglantés. — Vous êtes blessée? — Non, mais je travaille aux obus, c'est dur et à la longue on s'écorche les doigts. — Il faudrait vous reposer un jour ou deux? — Ah! mais non, « on a besoin de nous! » Et les cultivatrices qui conservent à la France sa bonne terre féconde, et les généreuses cigales qui, plus ou moins ruinées par la guerre, vont néanmoins d'ambulance en hôpital, prodiguant leur talent et leur cœur pour égayer nos blessés! Et nulle n'oublie ni le foyer, ni l'absent. On voit des receveuses de tramway se lever avant l'aube pour mettre de l'ordre chez elles, et le soir, rentrant lasses de leur journée, tricoter des chaussettes pour « celui » du front. Mais les plus admirables des toutes sont les mères, les douloureuses victimes, dont l'héroïsme fait pâlir les grandes figures de l'antiquité.

Bulletin des Sociétés Féministes

UNION FRANÇAISE POUR LE SUFFRAGE DES FEMMES

Groupe de la Seine-Inférieure et Branche rouennaise du Conseil National

Mme Texcier nous communique le texte du vœu se rapportant aux cinémas qui a été voté en même temps par la Branche Rouennaise du C. N. et par l'Union Française, groupe de la Seine-Inférieure, et la réponse qui nous a été faite par la Mairie de Rouen.

Voici les vœux :

« Le Conseil National des Femmes Françaises, Branche Rouennaise, et l'Union Française pour le Suffrage, Groupe de la Seine-Inférieure ;

« Considérant que la progression de la criminalité générale augmente d'une façon alarmante comme le prouvent les chiffres publiés par le Comité des mineurs traduits en justice de Rouen :

« (456 mineurs de moins de 18 ans ont été poursuivis en 1915, chiffre supérieur de 162 unités à celui de l'année précédente, et, circonstance aggravante, cette augmentation porte surtout sur les enfants de moins de 13 ans, 164 au lieu de 55 ;

« Considérant que de l'aveu même des enfants une des principales causes des délits qui leur sont reprochés est la mauvaise influence exercée par les cinémas qui mettent trop souvent à leur programme sinon l'apologie du crime, au moins celle du cambriolage ;

« Les deux sociétés féministes rouennaises réclament énergiquement des pouvoirs publics que des mesures soient prises pour réglementer les programmes des cinémas en interdisant tous les spectacles qui contribuent à la démoralisation de la jeunesse. »

Réponse du Maire de Rouen

Rouen, le 17 avril 1916.

Madame la Présidente,

Par lettre du 11 courant, vous avez bien voulu m'écrire, en collaboration avec Mme la Présidente de l'Union Française pour le suffrage des femmes pour appeler mon attention sur un vœu tendant à ce que « les pouvoirs publics prennent des mesures pour réglementer les programmes des cinémas en interdisant les spectacles qui contribuent à la démoralisation de la jeunesse. »

Votre lettre spécifiant plus particulièrement « l'interdiction des films qui font l'apologie du crime et du cambriolage ».

J'ai immédiatement transmis votre lettre à M. le commissaire central qui vient de me répondre que la censure des films est surveillée de très près afin d'éviter qu'il soit porté atteinte à la morale ou aux bonnes mœurs. Toutefois, ajoute-t-il, un film intitulé : « Les mystères de New York » est représenté par séries à Rouen.

Ce film, qui est la reproduction par l'image d'un roman est donné à Paris tous les jours par un grand nombre de cinémas et, dans ces conditions, l'interdiction ne pourrait être ordonnée que par l'autorité supérieure afin de généraliser la mesure que vous préconisez.

En conséquence et par le même courrier, je transmets votre demande à M. le préfet à toutes fins utiles.

Je ne manquerai pas, Mme la Présidente, de vous aviser de la réponse qui me sera faite sur son objet.

Recevez, Mme la Présidente, mes respectueux hommages.

Signé : Le Maire de Rouen,
MOREL.

⁂

Ajoutons au compte rendu récemment paru de l'assemblée générale que quatre nouveaux membres ont été élus au Comité Central: Mmes Séverine, M. Bigot, Cazevitz, Max Lazard.

⁂

UNION FRATERNELLE DES FEMMES

Nos lecteurs sont priés d'assister à la séance qui aura lieu au musée social, 5, rue Las-Cases, le dimanche 14 mai 1916, à 3 heures très précises.

Ordre du jour : 1° Lecture du procès-verbal de la séance précédente par la secrétaire, Mme Parrhisia. 2° Correspondance et communications par la présidente, la vice-présidente et la secrétaire générale. 3° Revue des travaux parlementaires, par Mme Chevalier-Marescq. 4° La mise en application de la loi sur le salaire minimum des femmes, par une ouvrière, membre de la Commission créée à cet effet. La reconstruction des cités détruites. Rôle possible des femmes dans les commissions d'études. 5° Nos villages de France, conférence par M. Robert Thomas, avec présentation de plans, cartes, documents.

N. B. — A l'issue de la séance, il sera constitué un groupe d'études. Les personnes que ces questions intéressent — notamment celles dont l'action pourrait être instamment priées de se faire inscrire à ce groupe, en s'adressant à Mme J. F. Raspail, ou en lui écrivant au Secrétariat général, 11, rue Joseph-Bara, Paris (VI).

⁂

SOCIETE NATIONALE DU FÉMINISME FRANÇAIS

L'Assemblée générale de la *Société Nationale du Féminisme Français* eut lieu le 7 mai, malgré le mauvais temps devant un nombreux auditoire, avec Conférence-Concert dans la Salle des Fêtes de la Mairie du IXe arrondissement, rue Drouot.

Une quête fut faite au profit de l'Ouvroir municipal de Boulogne fondé par M. le Conseiller général, Paul Guibourg, et Mme Guibourg, qui assistaient à la cérémonie, Mmes Boureau, Chemet, Faradèche, Le Cyre et Remember sont dames patronesses de cette œuvre et la maison Harnichard y apporte son précieux concours.

La présidente parla sur le travail des femmes, les salaires de famine et la nécessité pour les ouvrières de se syndiquer.

Mme Remember signala à l'assemblée, « l'*Œuvre pour la reconnaissance des tombes des militaires morts pour la Patrie.* »

Les membres de la « Société », considérant la pétition adressée par Mme Remember à M. le Président de la Chambre, émettent le vœu que MM. les législateurs votent au plus vite la loi autorisant la femme française à garder sa nationalité, malgré son mariage avec un étranger et que ses enfants soient *français* en quelque lieu qu'ils naissent hors de France.

Me Suzanne Grunberg, avocat à la Cour, dans son discours « *Les femmes et la Guerre* », fut très pathétique, et il nous est très doux de constater que Mme Grunberg est douée de tous les charmes de l'esprit, mais surtout d'un grand cœur.

Mme Brunschvicg plut beaucoup au public, par son plaidoyer chaleureux en faveur du travail des femmes. Ces dames remportèrent un légitime succès, ainsi que pour la partie artistique: Mmes Marguerite Vinci, de l'Opéra; Jeanne et Marcelle Devriès, Bouvard, Perrer, Ducy, Olga Cotte, Mayer et MM. Villain; Jacques Robert de la Comédie-Française; Albert Laurent, compositeur belge; Prot; Courtal etc., dont le talent répandit le plus grand charme sur toute la séance.

Le Comité Central de l'U. F. S. F. s'est réuni le lundi, 8 mai, il a nommé son Bureau qui est ainsi composé:

Présidente: Mme de Witt-Schlumberger;

Vice-Présidentes: Mmes Jane Misme et M. L. Le Verrier;

Secrétaire générale: Mme C. L. Brunschvig;

Secrétaire générale adjointe: Mme Pauline Rebour;

Trésorière: Mme Désavis;

Secrétaires de séance: Mmes Pichon-Landry et Suzanne Grinberg.

Chronique des Œuvres et Institutions

LE DRAPEAU DE FRANCE

Nos lectrices seront certainement heureuses de connaître cette association dont la portée morale est immense.

Sans distinction de croyance religieuse ou de préférence politique, appartenant à toutes les classes de la Société, des femmes se sont unies pour proclamer leur attachement au drapeau ; leur croyance invincible dans les destinées glorieuses de la France. Elles ont jur' de soutenir autour d'elles, et principalement à leurs foyers, les volontés découragées ou chancelantes ; de sacrifier au sentiment patriotique leurs intérêts et mêmes leurs affections les plus chères ; d'oublier leurs propres douleurs pour soulager celles des victimes de la guerre.

Il n'est pas demandé de cotisation. Les adhérentes reçoivent une insigne ; c'est un très petit écusson en drap sur lequel sont brodés deux drapeaux entrecroisés.

Le « Drapeau de France » compte déjà 300 membres répartis en trois sections : Section bleue : fillettes de 7 à 15 ans ; section blanche : jeunes filles et célibataires ; section rouge : les épouses et les mères.

Le pétitionnement en l'honneur du drapeau a recueilli actuellement 3.500 signatures. Les signatures seront déposées au musée des armées.

La présidente de cette touchante association, qui peut, croyons-nous, avoir une excellente influence de courage et de confiance dans les familles françaises, est Mlle Chevreau, 26, rue de Lübeck.

Voici l'appel répandu par « Le Drapeau de France. »

Au Drapeau !
Jeunes filles de France

Souvenons-nous toujours que nos pères, nos frères, nos fiancés luttent jour et nuit pour la Patrie.

Pour l'honneur du Drapeau qu'ils défendent ne doutons jamais du succès.

Souvenons-nous toujours que nos soldats avec la simplicité des héros antiques écrivent depuis des mois, à l'étonnement de l'univers, la plus belle page de l'histoire de notre France.

Pour l'honneur du Drapeau, ne maudissons jamais la guerre.

Souvenons-nous toujours que nos soldats combattent pour la Justice, le Droit, la Liberté des nations.

Pour l'honneur du Drapeau, ne disons jamais la guerre est trop longue.

Souvenons-nous toujours que la France a conquis la sympathie de tous les peuples qui saluent en elle une libératrice et une sœur.

Pour l'honneur du Drapeau, ne pensons jamais l'avenir est sombre.

Souvenons-nous toujours qu'une paix glorieuse est seule acceptable pour la France.

Pour l'honneur du Drapeau, ne réclamons jamais la paix, mais la victoire.

Jeunes filles de France.

Souvenons-nous toujours que ceux que nous pleurons sont tombés au champ d'honneur.

Pour l'honneur du Drapeau, faisons taire notre douleur, exaltons la mort des soldats de la Patrie.

Souvenons-nous toujours que nos blessés sont de glorieux invalides.

Pour l'honneur du Drapeau, ne les plaignons jamais, admirons-les ce sont de vivants drapeaux déchirés par la bataille.

Souvenons-nous toujours que les veuves et les orphelins de la guerre sont victimes de la grande invasion.

Pour l'honneur du Drapeau, ne les aidons jamais par pitié, mais par reconnaissance, ils ont souffert pour la France.

Jeunes filles de France.

Souvenons-nous toujours que nos privations, nos difficultés, nos douleurs, nos souffrances sont moins pénibles à supporter que celles endurées par nos soldats.

Pour l'honneur du Drapeau, ne nous plaignons jamais.

Souvenons-nous toujours que la discipline militaire impose de grands sacrifices.

Pour l'honneur du Drapeau, inclinons-nous devant elle sans jamais la critiquer.

Souvenons-nous toujours que les petitesses, les défections, les déloyautés même ne peuvent nous effrayer.

Pour l'honneur du Drapeau, ne craignons jamais.

Souvenons-nous toujours qu'il est indigne de nous, l'homme se dérobant à son devoir de soldat ou l'accomplissant à contre cœur.

Pour l'honneur du Drapeau, sans défaillance détournons-nous de lui.

Souvenons-nous toujours qu'en face de notre vie brisée, de notre fortune ébranlée ou détruite, de notre avenir incertain, de notre famille dispersée ou disparue.

Pour l'honneur du Drapeau nous répéterons toujours et quand même « France d'abord ».

Souvenons-nous toujours Jeunes Filles de France, que ceux qui sèment le trouble, incitent au découragement, qui ébranlent la confiance, l'espérance, la vaillance, les peureux, les pessimistes sont nos pires ennemis.

Pour l'honneur du Drapeau, combattons-les sans trêve, ni merci.

Jeunes filles de France.

Souvenons-nous toujours que nous sommes et que nous devons rester la garde d'honneur du Drapeau.

Française de la classe 1917.

Extrait du programme du Drapeau de France

Drapeau de France est un groupement de Dames et de Jeunes Filles désireuses de contribuer à la Défense Nationale en soutenant au foyer domestique l'honneur du Drapeau par la Confiance, l'Espérance, la Vaillance.

Sa devise est : « *France d'abord* ».

Son but : *Etre la garde d'honneur du Drapeau dans la famille par l'exaltation de l'idée de la Patrie en soi et autour de soi. L'oubli de ses propres douleurs pour soulager celles des victimes de la guerre. Le sacrifice de ses plus chers intérêts à ceux de la Patrie.*

Ses moyens : L'appel aux Jeunes Filles de France et l'appel aux Femmes du Pays de France pétitionnement en l'honneur du Drapeau dont les feuilles reliées en volume seront déposées après la guerre au Musée de l'Armée.

Des causeries sur la mission historique de la France, sur les œuvres patriotiques et de guerre, sur les devoirs et les droits de la française en temps de guerre (Enseignement juridique).

EXTRAITS DES STATUTS

Article 3. — Le nombre des membres est illimité. Pour faire partie de l'Association « Drapeau de France » il faut remplir les conditions suivantes :

1° Etre française ou d'une nationalité alliée ;

2° Adhérer aux présents statuts ;

3° Signer la feuille de pétition.

Article 4. — L'Association se compose de membres adhérentes et de membres fondatrices.

Les membres adhérentes n'ont aucune cotisation à payer et elles auront droit à la remise d'une carte et à l'insigne de l'Association.

Des membres honoraires (1) et bienfaiteurs peuvent être nommé parmi les notabilités politiques, littéraires, artistiques, financières, commerciales ou administratives, qui veulent bien donner à l'Association l'appui de leur nom ou de leur plume et lui accorder leur patronage ou leur appui pécuniaire, ou parmi les personnes qui, par leur influence, leur situation et leur active propagande auront aidé au développement de l'Association, au cas d'aide pécuniaire ou dons en nature ils seront acquis de plein droit à l'Association qui en

(1) La cotisation des membres honoraires a été fixée à 1 franc au minimum. disposera suivant délibération du Conseil.

L'ARMOIRE LORRAINE

A l'Opéra-Comique, les répétitions générales de « Sapho », qui sera donnée le mercredi 17 mai, au profit de l'Armoire Lorraine, ont commencé avec Mlle Chenal, MM. Jean Périer, Fontaine et Vaurs. Mlle Borel et Salman. Mlle Madeleine Roch, de la Comédie-Française, dira un « A-Propos » en vers de M. Maurice Pottecher. Le programme comprendra, en outre, l'exécution des « Soldats de France », épisode lyrique en un acte, et quatre scènes.

La Presse et les Femmes

ARMES EGALES

Le Droit du peuple (J. L. Chastanet).

Bien des foyers, après la guerre, seront exclusivement composés de femmes. Et celles-ci, pour vivre, devront s'employer dans les bureaux, dans les usines ou dans les champs. C'est dire que, remplissant la même tâche que l'homme, ayant à faire face aux mêmes obligations que lui, elles auront, par cela même, à revendiquer les mêmes droits. Les lois sociales les intéresseront au même degré que l'homme. Il sera donc logique qu'elles contribuent à leur élaboration.

Le danger qu'il faudra éviter, ce sera celui de l'exploitation de la femme. Ce danger existait bien avant la guerre, mais il pourrait devenir plus grand au lendemain de la guerre si la femme, plus faible et désarmée, était laissée dans l'impossibilité de se défendre.

J'entends bien que M. Brieux, l'académicien, lui promet qu'on veillera sur son sort et qu'on lui trouvera des employeurs charitables et humains. Hélas ! il peut se trouver des employeurs pleins de bonté, mais je sais qu'il s'en trouve aussi chez qui l'égoïsme et l'âpreté du gain l'emportent.

Non, ce n'est pas à quelques philanthropes, aussi bien disposés soient-ils pour la femme, qu'il importe de rechercher la solution au problème qui se pose, c'est à la femme, à l'intéressée qu'incombe cette tâche.

Et, pour ce faire, il faut commencer par donner à la femme les mêmes armes que la législation a données à l'homme.

Je ne vois pas d'autre solution et je doute qu'il y en ait d'autre.

⁂

LA COTTE ET LE COTILLON

Le Journal, Brieux.

— Alors, c'est simplement parce que ce sont des femmes qui ont accompli ce travail qu'il est moins payé ?

— Oui.

— C'est impossible.

— C'est possible, et tellement que... (*riant*). C'est très drôle... Nous avions ici, travaillant aux mêmes pièces, le frère et la sœur. La sœur touchait 3 fr. 50 et le frère 5 francs. Le frère est tombé malade. Ils se ressemblaient. La sœur a coupé ses cheveux, a mis le pantalon et la blouse de son frère, elle est venue, elle a travaillé et elle a touché le salaire de son frère.

— Je comprends. La journée faite avec une cotte est payée plus cher que celle qui est faite avec un cotillon.

— Vous l'avez dit.

— Pourquoi ? Parce que le cotillon est porté par un être asservi ?

— Il y a de cela, mais ce n'est pas la principale raison.

— Parce que le cotillon n'est pas syndiqué ?

— Il y a de cela aussi. Mais ce n'est pas le vrai motif.

— Quel est-il donc ?

— La cotte est électeur et le cotillon ne l'est pas. Alors, on n'a pas intérêt à le ménager.

⁂

LES OUVRIERES DANS LES USINES ANGLAISES

Le Journal. — Le nouveau président de l'Institut de métallurgie, sir William Beardmore, qui dirige de très importants chantiers de constructions maritimes sur la Clyde, a donné hier, dans son discours d'inauguration, d'intéressants détails sur la production comparée des ouvriers et ouvrières employés dans les usines de munitions :

« Quand, dit-il, le gouvernement demanda que nous accélérions ces livraisons, nous décidâmes d'employer des femmes. A notre surprise, celles-ci produisirent toujours deux fois plus que les ouvriers cependant entraînés et membres des trade-unions qu'elles avaient remplacés.

« Je puis donner à ce sujet quelques exemples précis. Dans un certain atelier, des femmes, remplaçant un nombre égal d'hommes travaillant aux mêmes pièces durant un même nombre d'heures, sur les mêmes machines, doublèrent exactement la production en ce qui concernait le travail du tour sur l'extérieur des obus. »

Expositions

Galerie Georges Petit, 8, rue de Sèze.
Exposition d'œuvres d'artistes belges, du 8 mai au 24 juin.

Galerie Charles Brünner, 11, rue Royale.
Exposition de la Société de miniatures, de l'aquarelle et des arts précieux, à partir du 12 mai.

Maisons Recommandées

L'ALIMENTATION POUR REGIME DIETÉTIQUE

FARINEUX MALTÉS et DIASTASES
pour Malades, Convalescents, Enfants, Vieillards

PATES ALIMENTAIRES

Maison Bignon-Pariani. — Fondée en 1[illegible]
5, rue de l'Arcade, Paris Madeleine
Téléph. : 303-04
Pâtes alimentaires en tous genres
Riz, Semoules, Tapioca; etc.
Conserves alimentaires
Colis militaires franco pour le front
Livraison dans tout Paris. — Expéditions en Province. — Envoi franco du catalogue sur demande.

BIERES

BIERES PANTA non alcoolisées
Bière Spéciale pour Nourrices
Bière de Table
Bière Fine pour Soirées
6, rue Guyot (Paris). — Téléph. : 513-82.

HORS-D'ŒUVRE

Maison J. PATIN (fondée en 1879), 21, rue des Mathurins (près la rue Tronchet). — Téléph. : Central 47-58.
Produits alimentaires pour Soldats et Prisonniers de Guerre
Cafés — Thés — Maté
Variés de Hors-d'Œuvres.
Livraisons Paris. — Expéditions en

La gérante : Jane Misme.

Imprimerie F. CONTY, 11, rue Mallet.